



Maison de la *Laïcité* Morlanwelz

Le Courrier Laïque
N° 196 décembre 2021



8 DÉCEMBRE
CONFÉRENCE
SIDÉRURGIE LIÉGEOISE



16 DÉCEMBRE
CINÉ
HORS NORMES

Vive les fêtes !



Dans ce numéro

Rencontre littéraire et musicale pour « Les Lundis du Préau » de novembre	p. 3
Mercredi 8 décembre : Conférence – débat illustrée : Sidérurgie liégeoise : Chronique d'une mort orchestrée... Et d'une résistance acharnée	p. 4
Jeudi 16 décembre : Ciné-débat Le cinéma des résistances : « Hors Norme »	p. 6
L'antisémitisme est grandissant... Même en Belgique !	p. 8
Morlanwelz Actions Solidaires 2021 - Nous participons	p. 12
Jeudis 9 et 16 décembre : atelier d'art floral	p. 13
Lundis 6 et 20 décembre : atelier d'aquarelle	p. 13
Hommage à Christian Castiau	p. 13
Rejet des recours visant à autoriser l'abattage rituelique des animaux	p. 14
Samedi 8 janvier : Drink de nouvel-an	p. 16

Accueil – Sophie Bultot 064/44 23 26

Mail : laicite.mlz@hotmail.com

Site internet : www.morlanwelzlaicite.be

N° de compte : [BE76 0682 1971 1895](#)

Contact président Yvan Nicaise : 0478/39 27 96

Mail : yvnicaise41@gmail.com

Cotisation 2022

La cotisation annuelle est fixée à **15 €** par membre.

Elle comprend le mensuel « Le Courrier Laïque »

Vous pouvez la renouveler par versement au

compte IBAN n° BE76 0682 1971 1895

de la Maison de la Laïcité ASBL – Morlanwelz

Avec la mention : cotisation 2022

(Mentionner les noms si plusieurs cotisations)

**Merci de soutenir la Maison de la Laïcité de Morlanwelz
et notre présence laïque dans notre entité.**

Agenda de janvier 2021

8 janvier à 11 h : drink de nouvel-an.

Nous espérons que la situation sanitaire nous permettra de vous présenter nos projets d'activités 2022.

Rencontre littéraire et musicale pour « Les Lundis du Préau » de novembre



Polyglotte aventureux à l'humour décalé et à mi-chemin entre trippes et intellect, c'est ainsi que Michel Mainil nous présente José Bedeur ce lundi 15 novembre. Un portrait – ou plutôt un récit de vie – que Michel, son confrère et ami saxophoniste, a voulu dresser sur les pages d'un ouvrage intitulé « Memories of You » durant le confinement. Un

regard sur une carrière de 70 ans en tant que violoncelliste puis contrebassiste, mais pas que ... C'est chose faite !

Ce bouquin était une vraie surprise pour José. D'ailleurs, il ne se gêne pas pour nous confier avec un air espiègle ne pas aimer la photo choisie pour illustrer la couverture du livre : « *J'ai l'air très sérieux et ça ne me ressemble pas* ». Il n'a pas tort. Par le biais de Michel qui nous conte quelques joyeuses anecdotes, José se remémore ses voyages en Scandinavie à moto, en Chine à vélo ou encore ses jeunes années lorsqu'il jalousait le succès des solistes – sur le devant de la scène – auprès de la gent féminine.



La musique classique et le jazz sont le levain de son improvisation, mais il a également des affinités avec la musique indienne, japonaise, australienne et même ... techno ! « *Là où les gens entendent juste un « boum-boum », j'entends le DJ qui joue avec ses curseurs.* » Lui aussi est instrumentiste, au même titre que d'autres.



Après un Ave Maria, une impro folk et un morceau dédié à son épouse Anne-Marie présente dans la salle, José pose son violoncelle et attend, avec quelques tâches d'encre bleue sur les doigts, les premières dédicaces. Son stylo à plume est prêt.

Sophie Bultot



Maison de la Laïcité
Oranwelz

Place Albert 1er, 16 A

064/44.23.26

Mercredi 8 décembre
19h30

Sidérurgie liégeoise : chroniques d'une mort orchestrée

SIDÉRURGIE LIÉGEOISE

**CHRONIQUES
D'UNE MORT
ORCHESTRÉE...**

**...ET D'UNE
RÉSISTANCE
ACHARNÉE**



Conférence-débat
avec José Verdin
Post-directeur
de la Fondation
André Renard
et militant liégeois



Entrée

5 euros

3 euros pour les membres

Réservation souhaitée

Témoignage d'un acteur au coeur des événements qui ont
parsemé un demi-siècle de luttes acharnées qui se sont
soldées par la disparition de la sidérurgie liégeoise

Mercredi 8 décembre à 19h30
Conférence – débat illustrée
Sidérurgie liégeoise :
Chronique d'une mort orchestrée...
Et d'une résistance acharnée

Pour un problème d'agenda, cette conférence, initialement prévue le 15 octobre, aura lieu le mercredi 8 décembre.

Nous reprenons, ci-dessous, le texte de présentation d'octobre.

Présentation de José Verdin et de la conférence

José Verdin, économiste de formation, a vécu toute sa vie professionnelle dans l'organisation syndicale FGTB à Liège plus spécialement dans la branche métallurgique.

En 1971, il est rentré à la Fondation André Renard, département recherches et formation.

En 1988, il en prendra la direction jusqu'à l'âge de sa retraite.

Présent dans les instances des Centres de Recherche et de Formation technologique de pointe, il a participé à tous les efforts de redéploiement de la Région wallonne et de Liège.

José Verdin n'est pas historien mais le fait d'avoir vécu, quasi au jour le jour, les événements et les âpres luttes qu'ont menés les travailleurs et la région toute entière afin de défendre la sidérurgie du bassin liégeois lui ont permis de rédiger un extraordinaire ouvrage qui met en lumière des épisodes moins connus mais importants.



Citons notamment le rôle du commissaire Davignon, lors de la crise des années quatre-vingt, pour réduire les tonnages de Cockerill, mais pas des concurrents gantois ; l'appel à la famille royale belge pour alerter les cousins luxembourgeois, actionnaires d'Arcelor ; l'ingénierie fiscale pour que les "pertes" financières wallonnes financent des investissements à l'étranger.

José Verdin nous livrera, non pas un travail scientifique pas plus qu'une œuvre romancée mais le témoignage d'un acteur au cœur des événements.

Son exposé sera agrémenté de reproductions de tracts et d'affiches et de très belles illustrations et son ouvrage pourra aussi être consulté et disponible à la vente.

Yvan Nicaise




FESTIVAL DE CANNES
HORS COMPÉTITION
SÉLECTION OFFICIELLE 2019

Hors Normes



JEUDI
16
Décembre
19h30

P.A.F : 4 € - Article 27
info : 0497/ 46.34.93

Voiturage gratuit
pour les habitants de Morlanwelz :
064/ 44.23.26 (2 jrs avant la soirée)

La salle est accessible
aux personnes à mobilité réduite

Exempt de timbre - manifestation culturelle

Editeur responsable : Y.Nicabe, Place Albert 1^{er}, 16A
7140 Morlanwelz

Avec la collaboration de Hainaut Culture Tourisme -
Secteur Education permanente et Jeunesse.

CINÉ-DÉBAT



le cinéma des résistances

Jeudi 16 décembre à 19 heures 30

HORS NORMES

**un film de Eric Toledano
et Olivier Nakache**

Bruno et Malik sont les responsables de deux associations respectives qui œuvrent dans le monde des enfants et adolescents autistes qu'ils aident de leur mieux. Ils prennent également en stage des jeunes issus de quartiers difficiles pour leur apprendre les bases du métier d'éducateur et à encadrer ces cas complexes que les structures médicales refusent...

« Hors normes » nous livre une histoire humaine bouleversante, bourrée d'émotions mais aussi de touches d'humour. Il dépeint des personnages motivés, engagés, qui, pour atteindre des résultats dans l'accompagnement et l'insertion, vont devoir sortir des clous, procéder hors normes.

Un film plein d'espoir qui nous incite aussi à croire que le bonheur est accessible entre humains de capacité, de religion, de milieu social ou de couleur de peaux différents.

Le film rend un hommage appuyé aux personnes totalement dévouées à leur fonction, qui mettent de côté leur vie personnelle pour celle des autres qui sont dans le besoin ; en l'occurrence, s'occuper de personnes handicapées et en même temps, s'occuper de personnes en mal d'identité sociale.

« Loin d'être misérabiliste et dans le larmoiement, le film est porté, enlevé, transporté par un rythme incroyable, qui tout à la fois épouse celui des patients agités et combat l'abattement ou le découragement qui pourraient parfois s'installer face à tel cas ou telle situation. » Anne Schneider.

P.A.F. : 4 € - Article 27

Informations : Mimie Lemoine 0497/46.34.93 - 064/44.59.40

La salle est accessible aux personnes à mobilité réduite.

VOITURAGE gratuit pour les habitants de

Morlanwelz : inscription deux jours avant la projection au 064/44.23.26.

Une organisation de la Maison de la Laïcité de Morlanwelz.

Avec la collaboration de Hainaut Culture Tourisme - Secteur Education permanente et Jeunesse.

Mimie Lemoine



L'antisémitisme est grandissant... Même en Belgique !

L'antisémitisme ne cesse de croître en Europe et la Belgique n'est pas épargnée.

Un Belge sur quatre ou sur cinq se montrerait « modérément à fortement » antisémite. Les résultats d'un sondage sont plus inquiétants en Flandre qu'à Bruxelles et en Wallonie et il s'avère que le comportement antisémitiste est de plus en plus décomplexé.

Cette enquête a été réalisée en 2019 et 2020 par Ipsos pour l'association APL (Ligue d'action et de protection européenne contre l'antisémitisme), organisation partenaire de l'EJA (Association juive européenne), auprès de 16.000 Européens (1.000 par pays sondé, soit une marge d'erreur de 3 % pour la Belgique).

En termes d'antisémitisme conatif (tendance à agir de manière biaisée vis-à-vis d'une personne d'origine juive), 26 % des Belges âgés de 18 à 75 ans sont modérément antisémites et 4 % le sont fortement.

En regard des seize pays analysés, la Belgique se situe dans la moyenne inférieure puisqu'elle est dixième parmi les pays sondés.

Persistance de vieux stéréotypes

L'enquête mesure également l'antisémitisme primaire, qui porte sur les vieux stéréotypes du genre « un réseau secret juif influence la politique et l'économie dans le monde ».

Relevons cependant que l'hostilité à l'encontre d'Israël est en Belgique une des plus fortes de l'ensemble des pays sondés, puisqu'elle serait retrouvée chez 62 % des Belges.

Antisémitisme à Bruxelles, des cas de harcèlement scolaire

Unia, le Centre interfédéral pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme, a relevé un nombre total de 115 incidents d'antisémitisme et/ou négationnisme en 2020, ce qui représente une augmentation de 45,5 % par rapport à 2019 et 56 % par rapport à la moyenne des cinq dernières années. 70,4 % des faits rapportés à Unia étaient relatifs à des discours haineux, bien souvent diffusés par le biais des réseaux sociaux puisque près d'un fait sur deux (48,7 %) concernait de l'antisémitisme sur le web.



Par ailleurs, des cas de harcèlement et menaces sont rapportés dans des écoles bruxelloises à l'encontre d'enfants d'origine juive : « C'est une réalité dans les écoles bruxelloises, et les parents sont donc plus réticents à y mettre leur enfant, préférant opter pour l'école juive de Bruxelles, ou pour une école située plus loin, dans la périphérie ».

L'antisionisme est-il le paravent de l'antisémitisme ?

Lors d'une interview (Le Soir du 9.03.2021) de Vincent Engel, professeur de littérature à l'UC Louvain et juif de gauche, autour de son livre *Le désir de mémoire*, celui-ci expliquait que « l'antisémitisme, c'est un crime, comme le racisme ; il y a des lois qui le sanctionnent » mais que « l'antisionisme, c'est une opinion politique ; on a le droit d'être antisioniste comme on a le droit d'être antilibéral ou anticomunisme. » Et de préciser que si certains utilisent l'antisionisme pour masquer l'antisémitisme, « ce n'est pas une raison suffisante pour que, si l'on a des reproches à faire à l'État d'Israël, on s'abstienne de le faire. »

Il ajoute également, lors d'une autre carte blanche que « l'antisémitisme est une discrimination, un préjugé, une hostilité ou une violence à l'encontre des Juifs en tant que Juifs (ou des institutions juives en tant que juives). »

« L'antisionisme, lui s'oppose à la politique d'annexion, de colonisation et d'expansion du gouvernement israélien à l'encontre des Palestiniens. Il s'oppose aussi à la définition d'Israël comme État juif, reléguant les citoyens israéliens arabes au second rang. »

Et d'ajouter que « Israël a le droit d'exister et les Juifs ont le droit d'y vivre en paix ; mais ces droits sont valables aussi pour les Palestiniens ».

La Belgique face au déni de l'antisémitisme

En novembre 2020, à l'initiative de la Fondation Jean Jaurès, deux universitaires belges, Joël Kotek et Joël Tournemenne ont mené un travail très important en sondant 1672 jeunes âgés de seize à vingt-deux ans, de toutes origines sociales, ethniques et religieuses, issus de 38 établissements scolaires.

De ce sondage, nous avons extrait quelques points significatifs.

En Belgique, aucune étude scientifique n'a été menée sur la question de l'antisémitisme en milieu scolaire. Il est vrai que cette question est depuis 1945 un angle mort en Belgique. Le sujet ne divise pas, il est tout simplement passé sous silence, tant par le monde politique que médiatique et académique. La tuerie qui a frappé le Musée juif de Bruxelles en 2014 n'a rien changé, elle n'a provoqué aucune prise de conscience particulière. Pourtant, les responsables politiques

comme les journalistes savent qu'à ce jour seuls les lieux spécifiquement juifs - y compris les crèches, les écoles et les mouvements de jeunesse - sont l'objet d'une surveillance militaire quotidienne et que des élèves supposés juifs ont été l'objet de harcèlement.

Une jeunesse globalement tolérante

Premier constat : notre enquête révèle une jeunesse francophone globalement ouverte et accueillante envers l'Autre. Cela ne signifie pas que la jeunesse soit totalement épargnée par les préjugés racistes ou sexistes. Loin de là. 14% des sondés qui se déclarent non-croyants et 27% des sondés catholiques n'envisagent pas de se marier avec un conjoint musulman ; une même proportion d'entre eux n'envisageant pas plus de se marier avec un conjoint chrétien.

Le poids de l'islam

Notre enquête confirme le poids important de l'islam en région bruxelloise : 39% de jeunes sondés se revendiquent de l'islam ; 81% d'entre eux se déclarant pratiquants. Seuls 19% d'entre eux se déclarent non pratiquants.

L'indéniable « effet islam »

Notre étude conforte la grille d'analyse ethnoreligieuse, culturaliste des différentes enquêtes menées ces dernières années par divers instituts universitaires européens qui soulignent tous « l'effet islam » dans la représentation péjorative de l'Autre. Sans que l'on puisse quantifier réellement l'hostilité aux juifs, il est patent que les musulmans répondants sont trois fois plus nombreux que les non-croyants à partager des préjugés antisémites, quels que soient leur parcours scolaire, leur sexe, leur filière et leur niveau de religiosité. Ainsi, si 6% des non-croyants estiment le bilan de la Shoah gonflé, ce taux grimpe à 21% s'agissant de l'ensemble des musulmans. Cette question permet d'illustrer les effets de la pratique religieuse sur l'adhésion aux items antisémites.

Conservatisme socioculturel versus libéralisme culturel

Cette enquête relève de manière générale que les élèves arabo-musulmans sont à rebours de la tendance au libéralisme culturel qui a gagné l'ensemble de la jeunesse belge. Les musulmans ont beau se situer à la gauche de l'échiquier politique (les votes préférentiels pour le PS et le PTB en attestent), les aspirations des élèves apparaissent nettement conservatrices au niveau des valeurs sociales et culturelles.

Ignorance de l'histoire et complotisme



S'il y a un constat qui réunit tous les sondés, c'est leur ignorance abyssale de l'histoire. Toutes les questions qui touchent aux connaissances, et non aux valeurs, ont des taux de « sans avis » effrayants. Le taux de non-réponse est effrayant s'agissant du génocide des Arméniens (63%), des Tutsi (73%), de la malignité d'Hitler (43%) et ce même

s'agissant des non-croyants. 34% d'entre eux ne se prononcent pas sur la question relative à Hitler. Cette enquête valide nombre d'études et sondages européens qui, tous, révèlent une forte imprégnation du complotisme chez les jeunes. C'est ainsi que, parmi les sondés, 28% des musulmans et 15% des catholiques pratiquants pensent que le Mossad est derrière les attaques du 11 septembre contre 8% des non-croyants.

Conclusion

Cette étude valide les conclusions d'un certain nombre d'enquêtes qui, de l'Allemagne à la France, ont toutes démontré le poids des facteurs religieux et culturels dans la fabrication de l'antisémitisme. Il va de soi que cette enquête ne pose en rien les musulmans en adeptes antisémites.

Ces données statistiques ne font que constater qu'une portion significative des musulmans partage, avec l'extrême droite, des représentations antisémites fortes : théories du complot, richesse supposée, mixophobie*, etc.

*NDLR : mixophobie : Attitude ou comportement de crainte et de rejet à l'égard du métissage. Elle s'exprime par un rejet d'un ou plusieurs groupes d'individus d'une personne étant métisse.

Yvan Nicaise

Sources

Libéralisme culturel, Conservatisme et antisémitisme : en immersion chez la jeunesse belge - Fondation Jean Jaurès - 26 novembre 2020.

<https://www.jean-jaures.org/publication/liberalisme-culturel-conservatisme-et-antisemitisme-en-immersion-chez-la-jeunesse-belge/>

La Belgique pas épargnée par l'antisémitisme grandissant - Le soir du 9.11.2021

Antisémitisme: à Bruxelles, des cas de harcèlement scolaire - Laurence Wauters et LWs - Le soir du 9.11.2021

Débat : l'antisionisme est-il le paravent de l'antisémitisme ? - Le Soir du 10.02.2021

Morlanwelz Actions Solidaires 2021 - Nous participons

Depuis 7 ans, une poignée de bénévoles de notre commune a créé le “Noël solidaire” à Morlanwelz au profit des plus démunis et des personnes isolées.

Dès le lancement de cette initiative, la Maison de la Laïcité de Morlanwelz fut partenaire afin d’organiser chaque 25 décembre à midi, un repas de fête mais aussi de consacrer du temps et une écoute attentive aux bénéficiaires.

La Croix-Rouge, le CPAS de Morlanwelz s’associent à « Morlanwelz Actions Solidaires » de manière diverse tout au long de l’année.

Des privés comme Eli Bourlard ont mis à disposition un local pour permettre d’organiser d’autres activités durant l’année (la chandeleur, les ateliers solidaires, ...). Les commerçants locaux « Aux délices d’Arman » et le restaurant « Le Bon Accueil » les assistent lors de l’élaboration des repas.

La taverne « The Coach » participe aussi par le traditionnel « After Work Solidaire » qui s’est déroulé, cette année, le 25 novembre, de 18 à 23 heures. Il vous a été possible de participer au repas Lasagne sur place ou à emporter (à 19h) au prix de 10 €.

La date limite d’inscription était fixée au 19 novembre, mais hors repas, vous pouviez aussi participer à la récolte de denrées alimentaires non périssables et non périmées en les déposant ce même 25 novembre à la taverne « The Coach ».

Si cette date ne vous convenait pas, vous pouvez encore déposer vos denrées à la Maison de la Laïcité jusqu’au 2 décembre.

Ces denrées seront remises aux plus démunis via la Croix Rouge de Morlanwelz.

Rappelons que, grâce à l’investissement de tous, plusieurs centaines de repas ont pu être servi depuis l’existence de « Morlanwelz Actions Solidaires », même durant la période de crise sanitaire.

Cette année, en raison des mesures sanitaires, le repas du 25 décembre qui devait avoir lieu dans nos locaux sera remplacé par des repas à emporter, préparés par une équipe de bénévoles et distribués selon les mêmes modalités que les années précédentes.

Merci pour votre générosité.

Yvan Nicaise

Jeudis 9 et 16 décembre : atelier d'art floral



Les fêtes de fin d'années sont proches et la décoration des tables de fêtes ou d'un lieu particulier de la maison fait partie des plaisirs du foyer.

A nouveau, l'imagination et la créativité seront présentes chez nos participantes.

Ces activités se déroulent de 10 à 12 heures ou de 13 à 15 heures selon le groupe.

Participation : 16 € fleurs et café compris.

N'oubliez pas de signaler votre présence deux jours avant chaque séance au 064/44 23 26 ni d'y apporter votre petit matériel.

Marie- Christine Cuchet

Lundis 6 et 20 décembre : atelier d'aquarelle



L'hiver est porteur de paysages qui seront peut être la source de belles réalisations d'aquarelles.

Rappelons que l'atelier se déroule de 14 à 16h30. La participation reste fixée à 5 € par séance, papier et café compris et la petite friandise-surprise.

Monique Piret

Hommage à Christian Castiau

Lors de la mise en page du Courrier Laïque précédent, un encadré a été supprimé involontairement. Nous voulions vous signaler le décès de Christian Castiau, président du Cercle Rationaliste de Morlanwelz lors de sa dissolution. Christian est décédé depuis plusieurs mois dans la plus grande discrétion.

Il avait légué son corps à la science.

Christian est resté membre de notre maison, mais sa santé lui permettait difficilement de participer à nos activités.

Nous présentons à nouveau nos condoléances à Monique, son épouse.

30 septembre 2021 : la Cour constitutionnelle belge a rejeté les recours qui visaient à autoriser l'abattage rituel des animaux, donc sans étourdissement



Depuis 2019 en Wallonie comme en Flandre, par l'application de décrets respectifs, afin de réduire la souffrance des animaux, l'abattage sans étourdissement est interdit.

Face à ces décisions contestées par les juifs et les musulmans, des associations religieuses islamistes et des personnalités de la communauté juive belge ont

introduit des recours autant auprès de la Cour de Justice de l'Union européenne que de la Cour constitutionnelle belge respectivement rejetés en décembre 2020 et le 30 septembre 2021.

Rappel des arguments des requérants

Ceux-ci considèrent que l'interdiction de l'abattage sans étourdissement viole la liberté de religion, l'animal ne peut être endommagé ou souillé au moment où il meurt.

Mais un autre argument nous interpelle :

« Il n'appartient pas à la Cour de justice (de l'Union européenne) ni à aucune autre juridiction de déterminer ce qui doit ou non relever de l'essence d'une pratique religieuse, puisqu'il s'agit d'une question purement déontologique ».

En clair, il s'agit là d'une vision restrictive de la séparation entre l'Eglise et l'Etat faisant ainsi primer des règles religieuses sur l'intérêt général.

Réponse de l'Union européenne et de la Cour constitutionnelle belge

En décembre 2020, la cour de justice de l'Union européenne a décidé qu'un Etat peut imposer l'étourdissement préalable d'un animal lors de son abattage sans qu'il nie pour autant la liberté des cultes et les rites traditionnels juifs et musulmans.

Quant à la Cour constitutionnelle belge, elle précise que « ni la liberté de pensée, de conscience et de religion ni la séparation de l'Eglise et de l'Etat, pas plus que le devoir de neutralité des pouvoirs publics n'obligent ces derniers à prévoir dans leur réglementation des accommodements par rapport à tout précepte philosophique – religieux ou non ».

En clair, réclamer, au nom d'un prescrit religieux, tel ou tel accommodement raisonnable, n'est donc qu'un choix politique, jamais une contrainte juridique. La Cour constitutionnelle rappelle d'ailleurs que, « dans un Etat de droit et une démocratie », l'intérêt général doit primer.

De plus, la Cour rappelle que « la protection du bien-être des animaux en tant qu'êtres sensibles constitue un objectif légitime d'intérêt général ». Elle précise aussi qu'il y a un consensus scientifique sur le fait que l'étourdissement préalable est le meilleur moyen de réduire la souffrance de l'animal.

« La liberté de pensée, de conscience et de religion doit être interprétée à la lumière des conditions de vie actuelles et des conceptions prévalant de nos jours dans les états démocratiques » ajoute encore la Cour constitutionnelle.

Yvan Nicaise

Sources

Arrêt du 19 décembre 2020 de la Cour de Justice de l'Union européenne

Arrêt 117/2021 du 30.09.2021 de la Cour constitutionnelle

Opinion – B. Van der Meerschen, Espace de libertés n° 503, novembre 2021 p.4

Erratum

Dans l'article « conférence conspirationisme du 5 octobre », la dernière phrase devait être :

Nous en retiendrons néanmoins l'indispensable combat que nous devons mener contre toutes ces attaques **telles que** la remise en cause de la démocratie, l'antisémitisme, la rhétorique anti-vaccins et la défiance généralisée des médias, des institutions et la haine des minorités.



Parrainage laïque

Le 23 octobre, nous avons eu le plaisir d'organiser, en collaboration avec les parents, le parrainage de Marion Houpe, née le 3 mai 2021.

Marion est la fille de Monsieur Jean-François Houpe et de Madame Margaux Bouchez.

Les marraines étaient Mesdames Appoline Bayot et Amélie Jacquet.

Nos vœux de bonheur accompagnent Marion tout le long de sa vie.

Annulation du repas d'entre les Fêtes du 19 décembre

L'évolution de la situation sanitaire et la pléthore d'activités organisées pour « rattraper le temps de confinement », dans lesquelles des membres de notre Maison sont impliqués, nous amène avec bien des regrets à annuler le « Repas d'entre les Fêtes ».

Gardons le moral, prenons soin les uns des autres, c'est avec convivialité que :

La Maison de la Laïcité est heureuse de vous inviter au Drink de nouvel-an ce 8 janvier à 11 h.

Nous espérons que la situation sanitaire nous permettra de vous présenter nos projets d'activités 2022.



La Commune de Morlanwelz, la Province de Hainaut, la Région Wallonne, le CAL-Picardie Laïque, la Communauté Française, soit de manière générale, soit ponctuellement, soit financièrement, soit en aide-services, nous subsidient pour réaliser nos activités et gérer nos locaux.

Les activités payantes que nous organisons nous permettent de disposer des sommes qui peuvent équilibrer notre budget.

Les activités que nous organisons sont ouvertes à tous. Nous vous accueillons dans une ambiance conviviale.

La Maison de la Laïcité est accessible aux personnes à mobilité réduite.

Editeur responsable et mise en page : Yvan Nicaise
Couverture : Bertrand Aquila (Fédération des Maisons de la Laïcité)